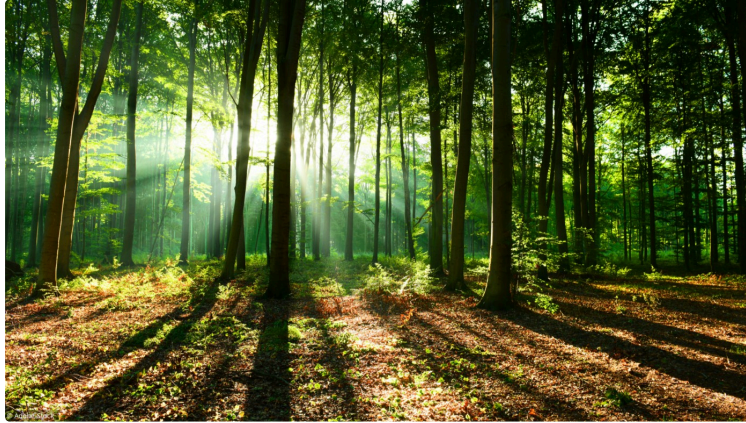


Société de chasse : peu de jeunes chasseurs et des chasseurs moins nombreux



Société de chasse : peu de jeunes chasseurs et des chasseurs moins nombreux

La société de chasse Saint Hubert Osse Auzoue a tenu son assemblée générale jeudi 24 août.

En préambule, il a été noté qu'on manque de jeunes chasseurs.

Plus largement, les chasseurs sont de moins en moins nombreux : pas plus de 80 cartes vendues pour l'année 2022/2023 contre 317 pour l'année 1993/1994.

Le président actuel qui occupe ce poste depuis 36 ans a décidé de laisser sa place à la jeunesse ; le poste est à pourvoir pour la saison prochaine.

Celui de vice-président est à prendre dès cette année.

Les cartes de chasse sont en vente aux arènes le samedi 2 septembre et le mardi 5 septembre de 10 h à 12 h .

Activité financière 2022/2023 :

La carte reste à 50 euros.

Pour les bracelets chevreuils, les tirs d'été couvrent les tirs d'hiver.

Saison de chasse 2023/2024

L'ouverture de la caille des blés a eu lieu le 26 août.

Le lâcher de faisan et perdrix rouge sera comme l'année dernière effectué par les membres du bureau.

L'ouverture générale aura lieu le 10 septembre.

Un second lâcher de faisan sera effectué pour l'ouverture du lièvre le 15 octobre.

A noter que la quota est toujours de 2 lièvres par chasseur et par an.

Tout gibier prélevé doit être renseigné sur le carnet de prélèvement.

Si le carnet est remis à la société de chasse, cela génèrera une subvention pour la société.

Toutes les dates sont indiquées dans le guide de chasse.

Le règlement préfectoral s'applique du 10 septembre au 15 octobre et à partir du 15 octobre, c'est le règlement intérieur qui est en vigueur.

Plan de chasse chevreuils

Une battue au chevreuil aura lieu début novembre.

A noter, 9 tirs d'été et 72 tirs d'hiver.

Plan battue sangliers

4 battues ont déjà eu lieu.

La population de sangliers est toujours en nette augmentation.

Les langues sont analysées et une déclaration des prélèvements est effectuée à la fédération.

Informations diverses

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/69335-societe-de-chasse-peu-de-jeunes-chasseurs-et-des-chasseurs-moins-nombreux>

Un stage de sécurité est obligatoire, le chasseur a 10 ans pour l'effectuer.

Une section par an est organisée à Vic Fezensac. L'inscription se fera auprès de la fédération.

Les chasseurs ont jusqu'à fin 2023 pour déclarer leurs armes au S I A.

La fédération peut les aider à le faire sur rendez vous.

Possibilité de stage de tir à Boucagnères pour la somme de 10€.

Application chassé croisé

L'application chassé croisé développée par Michael Albié va servir aux chasseur à signaler les zones où on chasse pendant les battues pour les marcheurs, randonneurs et vététistes et tous les sports pratiqués dans la nature.

Elle consiste pour les chasseurs à activer les zones où ils sont en train de chasser et les sportifs recevront une notification dès qu'ils arriveront non loin d'une zone de chasse.

Les chasseurs seront également notifiés de leur arrivée.

L'application est gratuite. Pour la sécurité de tous, les chasseurs sont incités à la télécharger.